



VILLE DE CHAMPIGNY-SUR-MARNE



PUBLIE LE 12 OCT. 2023
N°2023-114

Conseil municipal
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi, vingt-sept septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil municipal de la Mairie de Champigny-sur-Marne convoqué le jeudi vingt-et-un septembre s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Laurent JEANNE, Maire en exercice.

OBJET DE LA DELIBERATION

Création d'un poste de Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières

Rapporteur : Mme THIROUX

Direction : Direction des assemblées, affaires générales et juridiques

Service : Service des assemblées et affaires juridiques

Présent(e)s :

M. JEANNE, **Maire.**

Mme THIROUX, M. DUVAUDIER, Mme AMAR, M. LATRONCHE, Mme MUSSOTTE-GUEDJ, Mme ARRON, M. DUBUS, Mme ABCHICHE, M. GOUPIL, Mme SAUSSEREAU, M. AKKOUCHE, M. BASTIN, Mme BERTRAND, M. NGANDE, Mme BENAHMED, M. PICOT, **adjointes et adjoints au Maire,**

M. GAUDIERE, M. LHOSTE, M. RIBEIRO **conseillers municipaux délégués**

M. BOULAY, Mme PARLOUAR, Mme SAILLAND, M. SLIMOVICI, Mme DE OLIVEIRA, M. BARON, Mme THEOPHILE, M. PESSOA GRIJO, M. FORHAN, Mme CIPRIANO **conseillères municipales et conseillers municipaux**

Absent(e)s et/ou excusé(e)s :

M. CHATAUD (donne procuration à M. AKKOUCHE), Mme CARPE (donne procuration à Mme BENAHMED), Mme DUVERGER (donne procuration à M. BASTIN), Mme BENOLIEL (donne procuration à Mme SAILLAND), M. VIGUIE (donne procuration à Mme BERTRAND), Mme DEGAGER-PHALANCHERE (donne procuration à M. BOULAY), Mme DONATIEN (donne procuration à M. DUVAUDIER), Mme NGANDE (donne procuration à Mme THIROUX), M. FAUTRE, Mme CAPORAL, M. SOLARO, M. LURIER, Mme ADOMO, M. MAILLER, M. SY, Mme MASMOUDI, M. TITOV, Mme KEITA-GASSAMA, M. SUDRE.

Secrétaire de séance : Mme ABCHICHE

Nombre de membres en exercice : 49

Nombre de membres présent(e)s : 31

Nombre de procurations : 7

Nombre de votant(e)s : 38

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou son affichage ou sa notification aux intéressés ainsi qu'à sa transmission au représentant de l'état. La juridiction administrative territorialement compétente peut être saisie par l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site www.telerecours.fr

Direction des Ressources Humaines
Service Emploi, compétences et parcours professionnels
Pôle Recrutement – MM
Séance du Conseil Municipal du 27 septembre 2023

Le Conseil municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la Fonction Publique, notamment ses articles L.332-8-2 et L 332-12 ;

Vu le tableau des effectifs de la Commune de Champigny-sur-Marne, annexé au budget primitif 2023, adopté par délibération n°2023-003 du 25 janvier 2023 ;

Vu l'avis de la 1^{ère} commission : Finances – Affaires générales - Marchés et Achats Publics - Personnel Communal – Formation du personnel – Handicap – Nouvelles technologies émis lors de sa séance en date du 19 septembre 2023 ;

Considérant ce qui suit :

La Direction Générale des Services Techniques a la responsabilité de la mise en œuvre d'un grand nombre des engagements municipaux de la Ville (ambitieux programmes immobiliers, accélération de la transition écologique, modernisation des infrastructures et de la voirie, embellissement et propreté des espaces publics).

Il est attendu du poste de Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières de la Direction Générale des Services Techniques de renforcer la coordination administrative, la gestion de la comptabilité des marchés et commandes publics des directions techniques afin d'accélérer la mise en œuvre de l'ensemble des projets et faciliter la continuité de service.

Le poste de Directrice ou Directeur des affaires administratives et financières de la Direction Générale des Services Techniques requiert des aptitudes spécifiques puisqu'il aura en charge le pilotage comptable des différents directions techniques (DBE, DITEP, DECV, Projet Grand Paris), le pilotage des affaires domaniales et il coordonnera en lien avec la Direction des Services Financiers le suivi les marchés des directions techniques.

Ce poste de Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières assurera le suivi du schéma directeur patrimonial.

C'est dans ce sens qu'il y a lieu de créer un poste de Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières au sein de la Direction Générale des Services Techniques.

après en avoir délibéré, à l'unanimité

ARTICLE 1 : CREE et INSCRIT au tableau des effectifs de la ville de Champigny-sur-Marne l'emploi suivant :

- Un emploi de Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières au sein de la Direction Générale des Services Techniques à temps complet.

ARTICLE 2 : PRECISE la création, à compter du 1er octobre 2023, d'un emploi Directrice ou de Directeur des affaires administratives et financières au sein de la Direction Générale des Services Techniques à temps complet dans le cadre d'emplois des attachés territoriaux à temps complet pour exercer les missions ou fonctions suivantes :

Activités liées au « cœur de métier » :

- veiller à la bonne gestion de la Direction Générale des Services Techniques en pilotant la gestion administrative comptable et financière des directions DITEP, DECV, Projets Grand Paris
- piloter le contrôle de gestion et le contrôle interne au sein de la Direction Générale des Services Techniques
- assurer la coordination des marchés publics de la Direction Générale des Services Techniques en lien avec la Direction des Services Financiers
- conseiller la Direction Générale des Services Techniques dans sa stratégie comptable, administrative et budgétaire
- assurer le suivi du schéma directeur patrimonial qui comprendra :
 - o Le pilotage des réunions sur la réalisation du schéma directeur des bâtiments communaux en lien avec les directions opérationnelles concernées,
 - o La compilation des données nécessaires à la réalisation de ce schéma tels que le patrimoine utilisé par le secteur de la jeunesse et le secteur associatif, les locaux liés au développement économique, les locaux sportifs... ;

Activités génériques communes à tous les directrices et directeurs :

- Participer à la définition et à la mise en œuvre des orientations stratégiques en matière administrative, comptable, budgétaire et de contrôle interne
- Observer une veille dans son champ d'intervention
- Participer au collectif de direction et contribuer au Projet d'Administration
- Maîtriser l'évolution des effectifs de la masse salariale des directions de la Direction Générale des Services Techniques, favoriser la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences
- Conduire l'élaboration et l'exécution du budget des services de la Direction Générale des Services Techniques (optimiser coûts et délais, garantir la qualité du service rendu)
- Piloter l'élaboration des outils ou de dispositifs d'aide à la décision.

ARTICLE 3 : PRECISE que cet emploi sera occupé par un fonctionnaire. Toutefois, en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires il pourra être pourvu par un agent contractuel sur la base de l'article L.332-8-2 Code Général de la Fonction Publique. En effet, cet agent contractuel pourra être recruté à durée déterminée pour une durée de 3 ans compte tenu de la difficulté de recruter des fonctionnaires détenant les compétences spécifiques nécessaires ou à durée indéterminée, notamment par la voie de la portabilité prévue à l'article L 332-12 du Code Général de la Fonction Publique.

Le contrat de l'agent à durée déterminée sera quant à lui renouvelable par reconduction expresse sous réserve que le recrutement d'un fonctionnaire n'ait pu aboutir. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans. A l'issue de cette période maximale de 6 ans, le contrat sera reconduit pour une durée indéterminée.

ARTICLE 4 : PRECISE que l'agent devra être titulaire d'un grade appartenant au cadre d'emplois des attachés territoriaux, être titulaire d'un diplôme de niveau 6 (Bac+4) permettant l'accès au concours externe d'attaché territorial ou d'une expérience professionnelle de 4 ans au moins sur des missions correspondant à celles du cadre d'emplois des attachés.

La rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Le recrutement de l'agent contractuel sera prononcé à l'issue d'une procédure prévue par les décrets n°2019-1414 du 19 décembre 2019 et n°88-145 du 15 février 1988, ceci afin de garantir l'égal accès aux emplois publics.

ARTICLE 5 : DIT que la dépense résultant de la présente délibération est inscrite au budget de l'exercice en cours.

Monsieur Laurent JEANNE
Maire de Champigny-sur-Marne
Conseiller régional d'Ile-de-France



Le secrétaire de séance
Madame Sabrina ABCHICHE
Conseillère municipale



Transmission en préfecture, le **12 OCT. 2023**

Publication, le **12 OCT. 2023**

Certifié exécutoire

Le Maire

